

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 58 (1907)
Heft: 9

Artikel: Rajeunissement naturel de l'épicéa dans le haut Jura vaudois
Autor: Moreillon, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-786004>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Attiswil est un village bernois situé à 7 km au N.-E. de Soleure, au pied de la chaîne du Jura. La Teuffelenweide, propriété de la commune, se trouve dans une combe s'ouvrant au S.-O. et dont le sol est de la marne. C'est là, à 800 m d'altitude, c'est-à-dire à 400 m au-dessus du fond de la vallée et à la limite extrême de sa zone de dispersion que nous rencontrons l'étable reproduit ici.

Cet arbre est entièrement isolé, à environ 70 m en dessous du chalet. Sa circonférence, mesurée à hauteur de poitrine, est de 3,65 m, ce qui correspond à 1,15 m de diamètre ; la longueur du fût sans branches est, il est vrai, de 1,80 m seulement, et la hauteur totale est à peine supérieure à celle de l'étable de Noville. Par contre, la couronne formée de trois fortes branches-maîtresses puissamment ramifiées, a un diamètre maximum de 17 m et elle reste complètement fermée. Son âge est estimé entre 250 et 300 ans, ce qui paraît conforme à la réalité, car les rameaux des branches entièrement garnies de mousse et les parties cariées d'une des branches principales, nous prouvent que l'arbre a déjà dépassé de beaucoup le moment de sa plus grande vitalité.

Cet arbre appartient à la commune d'Attiswil, nous l'avons dit. Son existence est donc assurée jusqu'au moment où, payant son tribut à la nature, le vénérable étable de la Teuffelenweide tombera à son tour sous le poids des ans.



Rajeunissement naturel de l'épicéa dans le haut Jura vaudois.

Mon collègue, M. de Luze, a bien voulu, dans le dernier numéro de notre Journal, nous faire part de ses remarques sur le rajeunissement des peuplements purs d'épicéa en montagne. Il faudrait étudier cette question, afin de prévenir la disparition momentanée de l'épicéa dans nos forêts du Jura vaudois et par suite le recul de la limite supérieure de la végétation.

En méconnaissant la maxime de Parade, qui conseillait d'„imiter la nature et de hâter son œuvre“, et en abusant du parcours du jeune bétail, nous avons parfois laissé nos forêts, entre 1300 et 1600 m d'altitude, se constituer d'une façon irrationnelle en peuplements purs d'épicéas, alors que le sapin blanc et le hêtre, ces

précieux auxiliaires, peuvent encore végéter jusqu'à une altitude de 1500 et même 1600 mètres¹.

Comparons ici deux types de forêts du haut Jura, situées entre 1200 et 1400 m, où, dans l'une, l'épicéa se reproduit facilement et, dans l'autre, très rarement.

1. *La Joux de la Limasse de Baulmes.* Superbe forêt jardinée de 118 ha, située au nord-ouest du village de Baulmes, entre 1100 et 1300 m, avec une faible déclivité au nord-ouest, à sol profond, frais, où la neige stationne pendant 4 mois d'hiver, composée d'épicéas (50 %), de sapins blancs (40 %) et de hêtres (10 %), âgés de 60 à 200 ans (tiges de plus de 15 cm de diamètre à hauteur de poitrine), dont quelques-uns atteignent 40 m de haut.

Dans la division 5 de la série V, il y a 579 m³ à l'ha (branches comprises).

Dans cette forêt, le rajeunissement naturel d'épicéa² ne se trouve, pour ainsi dire, que sous les vieux sapins blancs de 8 à 10 m de haut, rarement sous les hêtres en sous-bois de 4 à 6 m et plus rarement encore sous les vieux épicéas.

Nous retrouvons encore des semis naturels d'épicéa sur des souches coupées, de 30 à 50 cm au-dessus du sol. Ces semis ne sont presque jamais développés dans d'anciennes clairières.

J'ai encore remarqué des semis naturels de sapin blanc pur sous les vieux hêtres de 4 à 6 m de haut, et sous quelques vieux épicéas ; puis des semis naturels de hêtre pur (on en mélange avec du sapin) dans les clairières ou sous quelques vieux sapins et épicéas, plutôt sous les groupes de résineux et de préférence dans les clairières d'un are.

2. *Risoux vaudois.* Forêts de 1400 ha, situées sur une crête du Jura, à proximité de la frontière française ; légère exposition au sud-est, entre 1200 et 1400 m, où les 2 à 3 mètres de neige persistent pendant 4 mois. Plusieurs centaines d'hectares se suc-

¹ J'ai constaté au nord du Suchet (sommet à 1591 m) le sapin blanc jusqu'à 1570 m et le hêtre jusqu'à 1500 m.

² Rappelons ici qu'il n'est question que de semis naturels ayant plus de 10 ans, ceux au-dessous de cet âge étant sujets à disparaître promptement — En 1906, les épicéas ont produit une énorme quantité de graines, donnant en août 1907 un superbe semis, même sous les grandes fougères de la Joux de la Limasse.

cèdent et se ressemblent, peuplés d'épicéas (80 %), avec quelques sapins (12 %) et hêtres (8 %), âgés de 60 à 250 ans, atteignant jusqu'à 40 m de haut et un cube moyen de 316 m³ à l'ha. Le sol est moins profond qu'à La Joux de la Limasse.

En 1906, j'ai constaté que, dans ces peuplements purs d'épicéa ayant davantage le caractère de la futaie régulière que celui de la futaie jardinée, le rajeunissement en épicéa ne se produisait que sous les sapins blancs, et d'autant plus abondant que le sapin avait une couronne large et peu élevée au-dessus du sol. Parfois on en remarquait sur des souches hautes d'au moins 50 cm au-dessus du sol et presque jamais dans les clairières.

Puisque c'est le rajeunissement naturel de l'épicéa dans le haut Jura qui nous intéresse tout spécialement ici, examinons les raisons pour lesquelles il ne se produit que sous le sapin blanc, et les moyens que nous avons à notre disposition pour le favoriser.¹

Pour son développement, le semis naturel d'épicéa exige en toutes saisons de l'eau sous forme liquide. C'est sous le sapin blanc qu'il la trouvera le plus facilement. En effet, par le fait que ses branches sont horizontales, le sapin blanc laisse l'eau de pluie et celle provenant de la condensation du brouillard, s'écouler goutte à goutte sur toute la surface recouverte par son houppier, ce qui n'est pas le cas pour l'épicéa et le hêtre, où l'eau s'écoule le long des branches par leur extrémité ou leur base. En outre, lorsque la neige s'accumule sur le houppier du sapin blanc, elle ne glisse pas aussi facilement le long des branches pour former des amas, comme cela arrive avec l'épicéa, mais fond lentement et humecte abondamment le sol en faisant fondre toute ou partie de la neige accumulée sous le couvert du sapin.

Le jeune semis d'épicéa se trouve ainsi promptement dégagé du manteau de neige et, par suite, préservé des attaques de son plus terrible ennemi du haut Jura, l'*Herpotrichia nigra R. Hart*, champignon parasitaire qui produit la bien connue „maladie des aiguilles de l'épicéa“.

Dans les clairières suffisamment grandes pour ne pas être encombrées par la neige tombant des arbres voisins, les souches hautes de 30—50 cm sont plus rapidement découvertes de neige,

¹ A lire dans le Journal forestier suisse, 1905, page 121 l'article P . . . y. sur l'alternance des essences.

et les semis d'épicéa reçoivent plus promptement la quantité d'eau liquide dont ils ont besoin.

Pour les mêmes raisons, le semis d'épicéa s'installe aussi sous ceux de sapin et de hêtre de 1 m de haut et les rattrapera en hauteur lorsqu'ils auront 8—10 m de haut.

Il résulte des observations ci-dessus que, dans le haut Jura vaudois, où la neige stationne pendant plus de 4 mois, l'épicéa ne peut prospérer facilement que sous le couvert de vieux sapins à couronnes basses et larges.

Par conséquent, nous recommandons :

1^o pour les forêts semblables à celles de La Joux de la Limasse de Baulmes, de conserver scrupuleusement tous les vieux sapins en sous-bois, et, à défaut de ceux-ci, d'étêter à 6 ou 10 m au-dessus du sol les sapins blancs sous lesquels nous désirons obtenir le semis d'épicéa ;

2^o pour les forêts du genre de celles du Risoux, où l'épicéa forme des peuplements presque purs, d'y planter de suite du sapin et ensuite de les étêter comme il est dit ci-dessus.

Montcherand, 14 septembre 1907.

M. Moreillon, inspecteur forestier.



Affaires de la Société.

Travaux de concours.

Conformément à la décision de l'assemblée générale de St-Gall, le Comité permanent ouvre un concours, avec prix, sur la question du rajeunissement naturel des forêts d'épicéa de la haute région.

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à la chose trouveront les données exactes du concours dans le dernier numéro de la „Schweiz. Zeitschrift für Forstwesen“; car, jusqu'ici, le Journal forestier, „organe de la Société des forestiers suisses“, n'a encore rien reçu à ce sujet.



Chronique forestière.

Confédération.

Station centrale de recherches forestières. M. Mettler, inspecteur cantonal des forêts à Zoug, est désigné pour faire partie de la Commission de surveillance, en remplacement de M. Jauch, arrivé au terme de la période réglementaire de 5 ans.